

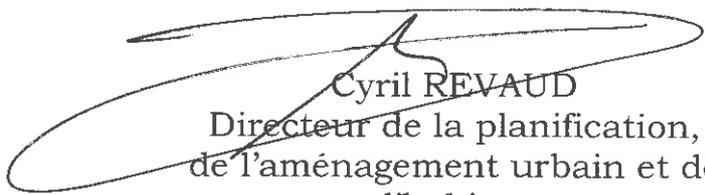
ATTESTATION DE PROPRIETE

La métropole Orléans Métropole atteste être propriétaire des parcelles situées sur la Commune d'ORLEANS, cadastrées section **DR numéros 145-596-667-668-669**, pour une contenance de vingt et un ares cinquante-trois centiares (21a 53ca), situées rue Tabart, par suite des faits et actes suivants :

- concernant les parcelles cadastrées section **DR numéro 145-667 et 668**, pour l'avoir acquise du SIVOM, suivant acte reçu par Maître DUPUY-DENUS, Notaire à ORLEANS, le 27 avril 1999, publié au service de la publicité foncière d'ORLEANS, le 18 juin 1999, volume 1999P, numéro 3451.
- concernant la parcelle cadastrée section **DR numéro 595**, pour l'avoir acquise par suite d'expropriation pour cause d'utilité publique, suivant ordonnance d'expropriation en date du 14 novembre 1973 pour cause d'utilité publique faite à son profit, publiée au service de la publicité foncière d'ORLEANS 1^{er}, le **4 juin 1974, volume 998, numéro 24**.
- concernant la parcelle cadastrée section **DR numéro 669**, pour l'avoir acquise de Monsieur ANGOT, suivant acte reçu par Maître GERVAISE, Notaire à ORLEANS, le 30 juin 2000, publié au service de la publicité foncière d'ORLEANS, le 11 août 2000, volume 2000P, numéro 5122.

Fait le **13 DEC. 2017**
A Orléans

Pour le Président,
Et par délégation,


Cyril REVAUD
Directeur de la planification,
de l'aménagement urbain et de
l'habitat